



Commune
d'Orges

Conseil général
Le Bureau

PROCÈS-VERBAL

De la séance du Conseil général du 5 décembre 2019

Présidence : M. Walter Burri
 Secrétaire : Mme Aurélia Bally
 Scrutateurs : M. Nicolas Pavillard et Ludovic Haueter
 Convocation : du 17.11.2019, personnelle et publique

1. Appel et adoption de l'ordre du jour

M. le Président ouvre la séance à l'heure de convocation, 19h00, salue les conseillers généraux et municipaux et demande à la secrétaire de procéder à l'appel (cf. liste des présences) et d'annoncer les membres excusés.

Quorum et majorité :

Membres inscrits : 25
 Quorum (1/3) : 9
 Membres présents : 17 Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer
 Majorité absolue : 9

Puis demande s'il y a des remarques au sujet de l'ordre du jour prévu qui se présente comme suit :

1. Appel et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 12.06.2019
3. Admission(s) – démission(s)
4. Communications de la municipalité
5. Relations avec Sagenord – état du dossier (informations)
6. Préavis n° 08-2019 Demande d'un crédit d'étude de CHF 19'800.00 (HT) pour l'assainissement et l'agrandissement de la STEP ou le raccordement au réseau d'assainissement de Valeyres-sous-Montagny, rapport de la commission de gestion et vote
7. Préavis n° 05-2019 Demande d'un crédit d'étude pour l'aménagement de trottoirs, carrefour, places de parc et arrêt de bus
8. Préavis n° 04-2019 Demande d'un crédit d'investissement de CHF 45'000.00 pour la réalisation d'un jardin d'enfants dans l'ancienne salle de classe de l'école
9. Préavis n° 07-2019 Budget 2020
10. Préavis n° 06-2019 – Approbation du volet stratégique du Plan directeur régional du Nord vaudois.
11. Interventions individuelles et divers
12. Souper de fin d'année.

Aucune remarque n'étant faite l'ordre du jour est accepté.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 12.06.2019

Tous les conseillers ont reçu le procès-verbal par mail. Il n'est donc pas relu et mis en discussion. Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Par une levée de mains, il est accepté à l'unanimité.

3. Admission(s) – démission(s)

Il y a une admission, il s'agit de :

- M. Simon Delachaux

Après avoir entendu la teneur du serment et répondu « oui, je le promets » à l'appel de son nom, la personne susmentionnée est déclarée membre du Conseil.

Il n'y a pas de démission.

Quorum et majorité :

Membres inscrits :	26	
Quorum (1/3) :	9	
Membres présents :	18	Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer
Majorité absolue :	9	

4. Communications municipales

- Le nouveau clos d'équarrissage a été inauguré. Les nouveaux locaux sont plus propres et les gens y vont plus facilement. Il devrait pouvoir tourner de lui-même et c'est de très bon augure.
- Les comptes de l'école ont été adoptés lors de la séance de hier soir. La Commune de Champagne a un nouveau projet de collège. L'étude va avancer.
- PGA (Plan de zone) : le projet est à bout touchant, il va être présenté au Canton d'ici fin janvier 2020. L'objectif est de le mettre à l'enquête l'été prochain. Une séance sera organisée afin d'informer la population.

Communications de Mme Corinne Jaggy, municipale :

- Police : Nous avons reçu le résultat des événements survenus de juin à septembre 2019.

Communications de M. Olivier Schülé, municipal :

- Cimetière : la réaffectation est terminée, c'est beaucoup plus accueillant. Le gazon a été planté et le gravier posé.

- Déchèterie : Elle a été améliorée. Les bennes ont été optimisées.
- Place de jeux : Elle est finie. Venue d'un Food truck le vendredi soir tous les 15 jours.

M. Alain Petitpierre demande s'il est prévu de protéger les installations de la place de jeux pendant l'hiver.

M. Olivier Schülé répond que non car les matières utilisées sont prévues pour rester dehors.

M. Simon Delachaux fait remarquer que des rivets sur la grande balançoire sont tombés.

M. Olivier Schülé informe qu'il va prendre contact avec le fournisseur.

M. Damien Gfeller demande s'il existe un budget avec les dons reçus.

M. Olivier Schülé répond qu'actuellement nous avons reçu environ CHF 25'000.00. Un montant de CHF 60'000.00 avait été budgété. Le solde restera affecté à la place de jeux.

Communications de M. Gérard Perrier, municipal :

- Forêts des Petites Fauconnières : Les soins culturaux ont été faits. Il y a beaucoup moins de bostryche que dans les forêts de plaine qui ont été très fortement touchées. Les arbres sont coupés à mesure. Même les petits arbres de moins de 15 cm de diamètre sont touchés et coupés.

Communications de M. André Cachin, municipal :

- Eau : Le relevé se fera la semaine prochaine. Il y a quelques problèmes informatiques ainsi qu'un problème avec les appareils de mesure.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au point suivant.

5. Relations avec Sagenord – état du dossier (informations)

M. André Cachin prend la parole :

La Commune s'entend bien avec Sagenord. Des discussions ont eu lieu. En 2018 des prix ont été donnés pour la vente du puits. Nous avons tout récupéré. La station de pompage est à la charge de la Sagenord. Nous avons demandé que le 2^{ème} raccordement du village qui part en dessus de l'entreprise Ducret et descend sur le chemin de la Chaux soit à la charge de Sagenord. Cela a été accepté. Le montant total des travaux s'élève à CHF 264'163.- avec la conduite des Charrières, le raccordement de Longeville et Montavaux. Sagenord a refusé de prendre en charge la conduite des Charrières par rapport à leur éthique. Par contre les analyses faites ainsi que toutes les modifications, corrections et entretiens sont à sa charge

Nous avons négocié au maximum. Le mieux a été fait.

M. Daniel Biollay trouve que nous avons pas mal de frais. Il rappelle que Sagenord n'est pas responsable du réseau du village qui est à notre charge mais seulement du puits.

M. Walter Burri précise que nous restons propriétaire de la source. La tête du puits jouit d'un droit de superficie. La source n'est plus raccordée au réseau.

M. André Cachin rappelle que si Sagenord venait à être vendue, la convention avec Sagenord prévoit que la concession resterait la propriété de la Commune.

6. Préavis n° 08-2019 Demande d'un crédit d'étude de CHF 19'800.00 (HT) pour l'assainissement et l'agrandissement de la STEP ou le raccordement au réseau d'assainissement de Valeyres-sous-Montagny, rapport de la commission de gestion et vote.

M. le Président passe la parole à la municipalité.

M. André Cachin ne relit pas le préavis mais le résume en précisant ce qui suit :

Nous avons demandé une offre au Bureau d'Ingénieurs Pöyry qui nous conseille depuis de nombreuses années dans l'optimisation de l'exploitation de cet ouvrage.

Dans le cadre du choix futur de l'assainissement de la STEP il s'agit de savoir si nous souhaitons la refaire ou si nous préférons nous raccorder à la STEP régionale avec les Communes de Valeyres-sous-Montagny et Giez.

Le Président passe la parole à la commission de gestion.

M. Cyril Cachin, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission de gestion. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion recommande à l'unanimité de ses membres d'accepter le crédit d'étude et de le financer au moyen du crédit bancaire. Toutefois, elle propose de s'en acquitter sur deux ans au lieu de cinq ans.

M. le Président remercie M. Cyril Cachin et demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

M. Daniel Biollay aimerait savoir s'il vaut mieux agrandir les bassins ou se raccorder à Valeyres.

M. le Syndic répond que le prix pour se raccorder à Valeyres ne sera pas anodin. Les communes qui ont encore des STEP individuelles aimeraient les garder encore 25 ans.

M. Nicolas Pavillard demande si nous aurons une obligation de nous rallier à terme à cause des micropolluants.

M. André Cachin répond : certainement oui mais il faudra voir quelles seront les exigences à ce moment-là, d'ici 20 à 25 ans.

Le Bureau d'étude Pöyry n'est pas lié avec la STEP d'Yverdon-les-Bains. Il s'occupe d'une petite trentaine de STEP dans les villages et est assez neutre. Il connaît bien l'installation, n'a pas double casquette et ne favorise pas l'une ou l'autre solution.

La parole n'étant plus demandée et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, le président procède au vote la proposition de la commission de gestion de s'acquitter de l'étude sur deux ans au lieu de cinq ans. Elle est acceptée. L'assemblée accepte ce préavis à la majorité avec 2 abstentions.

7. Préavis n° 05-2019 Demande d'un crédit d'étude pour l'aménagement de trottoirs, carrefour, places de parc et arrêt de bus

M. André Cachin ne relit pas le préavis et donne les quelques explications suivantes :

Cette étude vise à augmenter la sécurité des piétons aux abords de nos routes. Une offre contenant les prestations nous permettra de définir clairement les contours du projet et connaître le coût de l'ouvrage. Le giratoire au carrefour de la route de Vugelles et la rue des Fontaines va faire ralentir les voitures en entrant dans le village. Il faut penser aux sorties de camions venant de la zone artisanale et aux tracteurs qui descendent la route de Vugelles.

M. le Président passe la parole à la commission de gestion.

M. Cyril Cachin, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission de gestion. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion recommande à l'unanimité de ses membres d'adopter les différents articles de ce préavis tels que présentés.

M. le Président remercie M. Cyril Cachin et demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

M. Daniel Biollay préférerait un vrai trottoir afin que les voitures ne puissent pas monter dessus à la place des sentiers gravelés.

3 ou 4 places de parc vont être réalisées vers l'église afin de remédier au parcage sauvage vers la Fontaines où il est prévu de créer des places « dépose minute ».

Cette étude et ce que demande le voyer va nous permettre de voir ce qui pourra être fait. La sortie du giron sera raccourcie vers la place de jeux et de l'autre côté pour la sécurité.

La révision de l'entrée du village avec ralentisseur depuis Vuiteboeuf est prévue avec un bout de chemin en tout-venant pour aller au cimetière. Les autres entrées se feront par la suite avec un agrandissement de la route côté Giez.

A ce jour, il n'y a qu'un arrêt de bus officiel dans le village. Nous avons jusqu'en 2025 pour faire des trottoirs à hauteur pour monter dans les bus. L'arrêt sera enlevé.

L'étude faite il y a une quinzaine d'année va être comparée avec la nouvelle.

L'étude n'a rien de prévu pour améliorer le parcage vers le chemin de la Chaux.

Il n'y aura pas de passage piéton à côté du rond-point. L'étude sera faite selon les directives du voyer et présentée à la population. Des commentaires et modifications pourront être faits à ce moment-là.

La proposition d'acquérir de petites surfaces de la parcelle n° 335 en échange de la pose d'une clôture d'une valeur d'environ CHF 4'500.00 est acceptée par l'assemblée. Cela permettra de construire un écopoint desservant ce quartier et de faciliter la réalisation du projet de voie piétonne au pied de cette parcelle.

La parole n'étant plus demandée et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, le président procède au vote. L'assemblée accepte ce préavis à l'unanimité.

8. Préavis n° 04-2019 Demande d'un crédit d'investissement de CHF 45'000.00 pour la réalisation d'un jardin d'enfants dans l'ancienne salle de classe de l'école

M. le Président passe la parole à la municipalité.

Ce projet est intéressant, c'est une opportunité d'avoir un lieu de garde préscolaire pour les enfants âgés entre 2 ans et demi et 5 ans au village car il y en a beaucoup au village. Des familles auront besoin de cette structure. Il y a quelques modifications à faire comme mentionné dans le préavis, mais les coûts de transformations ne sont pas énormes. Le préau sera aussi refait et ces aménagements extérieurs sont prévus dans le cahier de charges normales. Les barres de reek vont rester. Il n'y aura plus de place de parc. La Municipalité va déménager et laisser la salle utilisée actuellement pour les séances, dans les combles du collège, à disposition des sociétés.

Selon les écoles, la RAdeGE a des clients réguliers. Là ce serait plus pour dépanner, pour des petits moments et non pour une journée entière. Il faudra toutefois avertir à l'avance avant de déposer un enfant, il ne sera pas possible de venir sur le moment. Un dossier est à disposition ou Mme Boesiger se présente ainsi que son concept.

M. le Président passe la parole à la commission de gestion.

M. Damien Gfeller, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission de gestion. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion recommande à l'unanimité de ses membres d'adopter ce préavis tel que présenté.

M. le Président remercie M. Damien Gfeller et demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

Les éducateurs et les parents qui viendront déposer leurs enfants devront se parquer sur les places qui seront réalisées vers l'abri bus ou au giron. Mme Boesiger devra aller vers le batioir ou devant le collège là où il y avait la cabine téléphonique.

Par la suite, le projet sera peut être complété par la réalisation d'une cuisine dans les WC actuels afin de proposer des ateliers et des bricolages pour les enfants plus grands, l'après-midi. Mais pour l'instant il n'y a encore rien de concret.

Il est encore rappelé que la RAdeGE a des restrictions et est de moins en moins flexible, elle est obligée de se conformer aux normes qui sont de plus en plus strictes. Une solution privée vaut la peine d'être essayée ; un projet privé est beaucoup plus libre.

La Commune ne prend pas trop de risques en réalisant ce projet ; tous les investissements qui seront faits seront de toute façon positifs pour l'amélioration et l'entretien du bâtiment. C'est aussi un plus pour le village, cela va attirer d'autres familles ; le cadre est idéal, il y a une belle place de jeux juste à côté, des animaux et la forêt.

Mme Boesiger est connue et appréciée. Elle fait déjà beaucoup d'activités et s'occupe autant des petits que des grands enfants. Elle organise aussi des anniversaires. Son concept est génial.

Afin de savoir si le dossier est acceptable par les structures d'accueil, une visite a été formalisée avec Mme Claire Soules, chargée d'évaluation des milieux d'accueil pour le Canton Vaud. Elle a fait une liste des choses à faire et a accepté.

La parole n'étant plus demandée et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, le président procède au vote. L'assemblée accepte à la majorité avec deux abstentions.

9. Préavis n° 07-2019 Budget 2020

M. le Président passe la parole à la Municipalité.

Mme Corinne Jaggy prend la parole et informe que le Canton prend en charge les frais de garde à domicile en augmentant les impôts. La Commune pourrait baisser les impôts mais l'arrêter d'imposition a déjà été accepté par le Conseil, ce qui représente CHF 30'000.00 de recette.

M. le Président passe la parole à la commission de gestion.

M. Cyril Cachin, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission de gestion. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion recommande à l'unanimité de ses membres d'adopter ce préavis.

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, le président procède au vote. L'assemblée accepte à l'unanimité.

10. Préavis n° 06-2019 – Approbation du volet stratégique du Plan directeur régional du Nord vaudois

M. le Président passe la parole à la municipalité.

M. le Syndic prend la parole.

Les conséquences pour notre commune sont difficiles à estimer mais il ne se passera rien si nous refusons d'y participer. Reporter risque de compliquer pour le développement des zones artisanales. Il n'y a pas de danger ni de menaces de l'accepter.

M. le Président passe la parole à la commission de gestion.

M. Patrick Aerny, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission de gestion. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion, devant la complexité de ce dossier et ses futures implications, nous faisons confiance à notre Municipalité pour défendre au mieux les intérêts de notre village et recommandons d'approuver le préavis 6-2019 tel que présenté.

M. le Président remercie M. Patrick Aerny et demande si quelqu'un souhaite prendre la parole. La parole n'étant plus demandée et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, procède au vote. L'assemblée accepte à la majorité avec 3 abstentions.

11. Interventions individuelles et divers

M. le Président invite l'assemblée à prendre la parole si elle le souhaite.

- M. Daniel Biollay trouve qu'il manque des jeux pour les enfants de 10 à 17 ans à la place de jeux et demande à la municipalité de faire quelque chose et revenir avec un projet à la prochaine séance.

- M. Olivier Schülé dit que le terrain à côté de la place appartient à la commune et est à disposition pour jouer au foot par exemple. Créer une structure demande trop de responsabilités. Par contre il est possible de poser 4 poteaux afin de délimiter une zone
- Mme Saskia Cachin rappelle que le Petit nouvel-an des potes aura lieu le samedi 4 janvier 2020 dès 19h.
- M. Patrick Aerny remercie toutes les personnes qui s'impliquent dans les différents projets du village. Elles sont également remerciées par applaudissements.
- M. le Syndic propose d'aller manger une fondue ou boire un verre au marché de Noël à Montavaux puis informe qu'après l'assemblée, la salle va être réorganisée pour manger et partager le verre de l'amitié. Il remercie l'assemblée de la confiance pour les préavis votés et pour les mises en garde qui ont été entendues.

12. Souper de fin d'année

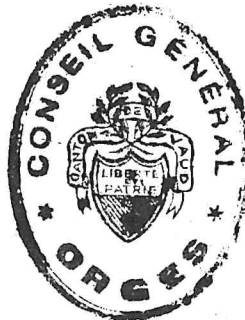
M. le Président remercie l'assemblée et transmet ses meilleurs vœux.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 21 :10.

Approbation du PV

Le présent procès-verbal a été vérifié et signé le 19 décembre 2019.

Le Président
M. Walter Burri



La Secrétaire
Aurélia Bally